

signalons la hausse des peaux brutes, produite par le manque de bétail. Nous avons vu plus haut que les étables tendaient à se remplir; on peut donc espérer que les produits de l'abat seront moins rares cette année. L'exportation de la chaussure prend beaucoup d'extension. Ce symptôme est d'autant plus agréable à signaler que les produits français ont à lutter avec les produits de la fabrication allemande.

La bonne récolte des indigos a fait évaluer à 200/9 de baisse le prix de cet article.

Encore une industrie intéressante celle des papiers de tenture. Le bon goût des dessins, le fini de l'exécution, le choix heureux des couleurs assurent à nos papiers de luxe des débouchés certains et avantageux. Aucun article étranger ne peut être mis en ligne de comparaison avec nos papiers décoratifs. Nous constatons avec plaisir ce fait qui nous prouve une fois de plus que la France est sans rivale pour l'application des Beaux-Arts à l'industrie.

ED. MOREL.

## LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 13 décembre 1873.

La condamnation du maréchal Bazaine donne lieu à un rapprochement historique sur lequel, j'appelle toute votre attention.

Le conseil de guerre qui a jugé le maréchal s'est inspiré, pour rendre son verdict, de sa conscience et du texte formel de la loi. Nous devons donc accueillir avec respect la décision qui vient de clore ce long et solennel procès. Ma pensée va plus haut et plus loin; elle se reporte à un temps qui n'est pas sans analogie avec le nôtre, et dont je veux pourtant signaler les différences.

Qu'avons-nous vu dans les années qui suivirent le retour des Bourbons, de 1815 à 1830? Quels étaient les griefs de l'opposition libérale et bonapartiste contre cette grande famille royale qui s'était interposée si résolument et si heureusement pour nous, entre la France vaincue, envahie, et l'Europe triomphante.

Les Bourbons, devenus étrangers au pays, qui étaient rentrés sans avoir rien oublié, rien appris, avaient d'un trait de plume abandonné toutes les conquêtes de la révolution; revenus dans les fourgons de l'étranger, ils avaient subi toutes les humiliations, toutes les hontes de l'occupation alliée; ils avaient payé sans sourciller une rançon de 700 millions; et enfin, après leur seconde rentrée, ils avaient assumé la responsabilité de mettre en jugement nos illustrations guerrières: Labédoyère, le maréchal Ney! — La comédie de quinze ans a vécu sur ces griefs calomnieux. Elle les a exploités, avec la bonne foi qu'on sait et ce travail de haine, appuyé sur des conspirations incessantes, a fini par la révolution de juillet!

Eh bien, l'arrêt de mort rendu contre le maréchal Bazaine me semble compléter cette série de leçons que la providence se plaît à donner à l'orgueil de nos modernes libéraux. S'aperçoivent-ils enfin de cette logique impitoyable qui les punit sans relâche par où ils ont péché? — S'ils ne le voient pas, je veux le leur montrer — cela ne suffira peut-être pas à les convertir, si cela peut seulement troubler leur assurance, je m'estimerai satisfait en attendant de nouveaux leçons qui ne peuvent tarder.

Ah! la restauration a subi la honte de l'invasion étrangère; et vous, MM. Thiers et Rémusat, l'avez-vous subie, mille fois plus insolente et poignante, que celle que dirigeait l'empereur Alexandre de généreuse mémoire? — Ah! elle, la restauration, a abandonné les conquêtes de la Révolution:

Mais non, rassurez-vous. Ma mère est très-prudente... quand il s'agit de ma considération, je ne saurais l'en blâmer; mais vous n'avez pas sujet de tant vous alarmer pour cela. D'ailleurs, nous vous verrons le jour, et rien, sauf les réunions du soir, ne sera changé dans nos habitudes.

Ecoutez-moi, Eudoxie, dit Valérie d'un ton grave, vous en dites trop ou pas assez. Si quelque danger menace votre réputation par le seul fait de votre rencontre chez moi avec un visiteur, la mienne courrait alors de bien plus grands risques et j'ai le droit de vous prier de vous expliquer plus clairement.

C'était tout ce que désirait Eudoxie. La loyale Valérie était tombée dans le piège avec la promptitude et la naïveté des âmes droites.

Mlle Boinvilliers hésita longtemps, se jeta dans les réticences suivantes; enfin, avec une de ces rougeurs pudibondes dont elle avait le secret, elle attira la tête de son amie tout près de ses lèvres et chuchota dans un souffle haletant:

— M. de Maucier a toute une famille... une femme... un enfant... comprenez-vous?

Valérie se dressa sur ses pieds toute frémissante.

— Que prétendez-vous là? s'écria-t-elle avec un regard enflammé, et quelle indigne calomnie osez-vous bien vous faire l'écho.

(A suivre.)

le Rhin, la Belgique. Et vous, MM. Gambetta, Thiers et amis, avez-vous au moins sauvegardé les limites de 1792, les limites de la France de Louis XIV et de Louis XV, de Louis XV, entendez-vous? L'Alsace et la Lorraine vous répondront.

Vous avez reproché à la Restauration d'avoir payé une rançon de 700 millions; mettez donc cette somme en balance avec les 5 milliards que vous avez soldés à la Prusse.

La Restauration a eu un rôle abaissé, humilié vis-à-vis des puissances étrangères? Eh bien! comparez les délibérations du congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle avec les conférences de Ferrières, de Versailles et de Francfort! Dites, est-ce à vous que restera l'honneur!

Enfin, et c'est le dernier grief, la Restauration a mis en jugement le maréchal Ney pour crime de trahison; le maréchal Ney, cet admirable guerrier, dont la tête était aussi faible que le cœur était grand, que son courage était sans égal — oui, c'est vrai; elle l'a fait sous la pression des passions de l'époque. Mais vous, n'avez-vous pas mis en jugement et demandé la tête de Bazaine — qui est à Michel Ney, au glorieux duc d'Elchingen, ce que le second empire est au premier! — Ney avait-il trahi, dans le sens exact du mot, oui ou non, ce pauvre grand homme qui avait juré à Louis XVIII de lui ramener Bonaparte dans une cage de fer?

Et quand on pense que si Ney, sans aller si loin qu'il avait promis, eût obligé Bonaparte à se sauver de Lons-le-Saulnier, en Suisse, à quatre pas de là, nous eussions évité les Cent jours, Waterloo, la seconde invasion, et peut-être toutes les haines d'où sont sortis les événements de 1830! — Certes, avouez qu'il y avait des causes suffisantes de condamner le maréchal Ney — on eût mieux fait de lui faire grâce de la vie; mais il faut se reporter aux temps de 1815, connaître les passions qui remplissaient les cœurs pour parler sagement de ce qui s'est fait alors.

Avez-vous entendu ces cris sauvages qui ont accueilli la nouvelle de la condamnation de Bazaine? — Osez-vous comparer ce qu'on appelle la trahison de Bazaine avec ce qu'a fait le maréchal Ney? Le maréchal Bazaine semble être la victime expiatoire de la France vaincue et coupable. — Sur un grand théâtre, dans une position élevée, il a hésité sur le devoir, il n'a pas su le trouver. — Combien en a-t-on ouï, combien, dans les débats même de ce procès, sont venus en témoignage, auxquels on pourrait adresser le même reproche? — Oui, et en le disant après les juges, nous ne chargeons pas un homme malheureux; oui, le maréchal Bazaine n'a pas fait son devoir, il n'a pas fait tout ce que l'honneur lui commandait.

— Voyons, que celui qui se trouve sans péché lui vienne jeter la première pierre!

Eh attendant, comme la Restauration se trouve vengée des infâmes calomnies dont elle a été victime! Cette fois Dieu a voulu lui épargner ces ingratitude et pour mieux confondre ses ennemis c'est à eux-mêmes qu'il a remis le soin de payer les fautes de l'Empire et de la Révolution. Maintenant il nous reste à voir les libéraux pratiquer un régime de liberté.

P. S. — On annonce que M. Bazaine doit être dirigé, ce soir, ou demain, au plus tard, sur la forteresse où il doit subir sa peine.

Hier soir, j'ai reçu de Versailles une note me faisant connaître que, dans la Commission constitutionnelle, M. Vacherot s'était prononcé contre l'état actuel du suffrage universel. Le même renseignement est donné par d'autres journaux. Toutefois, dans le compte rendu du Journal des Débats, M. Vacherot tient un langage tout opposé et plus conforme aux opinions connues de ce député de la gauche.

DE SAINT-CHÉRON.

### L'affaire Bazaine.

— Le XIX<sup>e</sup> siècle croit pouvoir affirmer que M. le maréchal de Mac-Mahon a insisté longuement auprès de ses ministres, pour commuer en simple bannissement la peine de Bazaine. La discussion à ce sujet aurait même été des plus vives, et c'est seulement à 2 heures du matin, que le Président de la République aurait cédé devant les pressantes instances de plusieurs membres du cabinet.

Le Gaulois annonce que l'impératrice a envoyé par dépêche à M<sup>me</sup> Bazaine des compliments de condoléance.

M<sup>r</sup> Lachaud a écrit la lettre suivante à M. Thiers:

Monsieur le député,  
Après la terrible sentence qui vient de frapper M. le maréchal Bazaine, j'ai un devoir à remplir. Vous avez, comme Président de la République, accordé à M. le maréchal Bazaine, qui vous le demandait instantanément, le droit d'expliquer sa conduite devant des juges. Je vous en remercie, et je condamne du premier conseil de guerre vous en remercie par ma voix. Vous avez, dans l'impartialité de votre conscience et dans la pénétration de votre esprit, cru fermement à l'innocence du maréchal, je vous en remercie.

Vous m'avez encouragé de votre sympathie pour l'accusé, et soutenu de vos avis. Je vous en remercie.

Aujourd'hui tout est fini; mais la reconnaissance du maréchal Bazaine et la misère

savent se souvenir. Une douloureuse expérience a déjà fait connaître à la France la sagacité de vos vues et la sagesse de vos conseils! L'avenir lui prouvera que, cette fois encore, vous ne vous étiez pas trompés! Veuillez agréer, Monsieur le député, la nouvelle assurance de mes sentiments respectueux.

CH. LACHAUD.

Plusieurs journaux annoncent que M. Thiers aurait écrit au maréchal de Mac-Mahon une lettre des plus éloquentes en faveur de M. Bazaine et que cette lettre lue en conseil n'a pas pu contribuer à la commutation de peine de l'ex-maréchal.

D'après l'Ordre, M. Thiers aurait écrit de nouveau, et cette fois au sujet de l'interprétation du jugement en ce qui touche l'équité des frais mis à la charge du condamné, et, partant de sa famille.

Le Bien public assure que la famille de M. Bazaine sera autorisée à aller demeurer avec lui au fort de l'île Sainte-Marguerite.

### Alsace-Lorraine

Deux percepteurs, deux employés des postes, un directeur de l'enregistrement, le directeur de la prison de Colmar, l'économiste du lycée de Strasbourg (tous prussiens) sont aujourd'hui en prison pour avoir été pris la main dans la caisse.

La Commission relative à la peste bovine a entendu hier MM. Deselligny et Ozonne. M. le ministre a promis d'envoyer à la commission tous les documents dont elle pourrait avoir besoin.

Les évaluations budgétaires des onze premiers mois de 1873, sont de 1,612,473,000 et les recettes effectives de 1,601,935,000, soit une moins value de 10,538,000 fr.

Le ministre de l'intérieur vient de décider, sur la proposition du ministre de la guerre, que la franchise télégraphique sera accordée désormais à tous les officiers de gendarmerie dans les départements de l'intérieur et de l'Algérie pour les dépêches de service échangées entre eux ou adressées aux autorités militaires du corps d'armée dans lequel ces officiers seront employés. La franchise télégraphique sera accordée également à tous les chefs de brigade de gendarmerie pour les dépêches adressées à leur commandant d'arrondissement, à leur chef de légion et au général commandant le corps d'armée.

Le Journal des Débats annonce que la commission de permanence que le synode protestant a nommée avant de se séparer à l'effet de poursuivre ses travaux, est en instance auprès du gouvernement pour obtenir de lui la reconnaissance ainsi que l'autorisation de publier ses diverses décisions synodales.

Le président de la chambre de commerce d'exportation et de commission adresse une lettre au ministre des finances, relativement aux négociations postales entre la France et les Etats-Unis, qui viennent d'être rompues. La chambre de commerce d'exportation fait ressortir le préjudice considérable qui résulte pour le commerce français de ce fait, que le transport d'une lettre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, est taxé à 30 c. par quinze grammes, tandis qu'au contraire le transport d'une lettre entre la France et le même pays coûte 1 fr. 20 par 10 grammes. La chambre de commerce demande en conséquence au ministre des finances de faire aux Etats-Unis les concessions nécessaires pour obtenir d'eux une situation identique à celle de l'Angleterre.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 13 décembre

La séance est ouverte à deux heures 40 minutes, sous la présidence de M. Buffet.

A l'occasion du procès verbal, M. Georges Pérrier demande qu'en parlant des condamnés qui attendaient leur réhabilitation, il n'a pas eu en vue les condamnés politiques, mais les individus condamnés pour délits de droit commun.

L'orateur décline énergiquement les incendiaires et les assassins d'otages.

Le procès-verbal est adopté. L'Assemblée discute le budget de l'instruction publique.

M. le baron DE JANZÉ demande que le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique soit supprimé.

M. le ministre de l'instruction publique répond qu'il a accepté sans objection le budget qui avait été arrêté par la commission.

Il annonce la présentation d'un projet de loi spécial demandant un crédit pour le sous-secrétaire d'Etat.

M. DE JANZÉ se réserve de reproduire ses observations au cours de la discussion.

Les chapitres 1 à 3 sont adoptés. Sur le chapitre 4, M. WALLON demande ce qu'est devenu le conseil permanent de l'instruction publique.

Le ministre répond que les sections du conseil supérieur seront prochainement convoquées à l'effet de nommer ce conseil permanent.

Le chapitre 4 est adopté.

Sur le chapitre 5, M. WALLON demande un crédit de 7,500 fr. pour la nomination d'un second inspecteur de l'ordre des sciences dans l'Académie de Paris.

M. BARDOUX, rapporteur, combat l'amendement, qui est retiré par M. Wallon.

Les chapitres 5 à 12 sont adoptés. Sur le chapitre 13, M. le comte d'Albert demande

un crédit de 7,500 fr. pour le rétablissement de la chaire de botanique, dite de Jussieu, au musée d'histoire naturelle.

Cet amendement est adopté.

Sur le chapitre 4, concernant l'observatoire, M. WALLON demande la suppression du crédit affecté à la météorologie et à l'observation des étoiles filantes.

M. RAOUX-DUVAL combat cette réduction.

M. WALLON demande l'ajournement de la question jusqu'au moment où l'Académie des sciences et le bureau des longitudes se seront prononcés.

La réduction, mise aux voix, n'est pas adoptée.

Les chapitres 14 à 23 sont adoptés.

Sur le chapitre 24, M. Goblet présente quelques observations en faveur de la ligue de l'enseignement. Il demande si la suppression du cercle d'Amiens a eu lieu par ordre du gouvernement.

M. BARAGNON, sous-secrétaire d'Etat, répond affirmativement.

La lecture par l'orateur, de quelques passages de livres propagés par la Ligue de l'enseignement et considérés comme contraires à la morale par le sous-secrétaire d'Etat, donne lieu à un vif échange de paroles entre les deux côtés de la Chambre.

M. BARAGNON ajoute que le cercle d'Amiens restera fermé. D'autres cercles ne pourront pas se fonder sans fournir des garanties suffisantes contre la diffusion de doctrines perverses, et se conformant strictement à la loi.

M. LESTOURGIE recommande les bibliothèques catholiques à l'administration.

M. BARDOUX, rapporteur, répond que la commission du budget étend impartialement sa sollicitude à toutes les œuvres ayant pour but l'éducation morale du peuple.

M. TOLAINE, qui est rappelé à l'ordre pour avoir protesté contre les doctrines exposées par M. Baragnon, veut s'expliquer. M. Buffet dit qu'il a été rappelé à l'ordre à cause de ses interruptions répétées.

L'article 24 est adopté. La proposition électorale de M. de Belcastel est renvoyée à la commission de lois constitutionnelles.

M. SCHOLCHER demande l'urgence pour la proposition relative à l'abolition de la peine de mort.

L'urgence n'est pas adoptée.

La séance est levée.

### ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret du 10 décembre, MM. Bernard Cuvillier, filateur de coton, et Delmas-Lelong, fabricant, sont nommés président et vice-président du Conseil des prud'hommes de Tourcoing.

On se souvient peut-être de M. Odilon Delimal, collaborateur de la Fauvette du Nord, journal littéraire qui paraissait jadis à Roubaix. M. Delimal vient d'être arrêté à Paris, en vertu d'un mandat d'amener de la justice militaire comme inculpé de participation à l'insurrection communarde. Auteurs d'articles très violents, publiés en avril et mai 1871, dans le journal la Commune, dont il était rédacteur, il s'était, après le rétablissement de l'ordre, réfugié en Belgique, son pays natal. Rentré en France en 1872, il a tenté de fonder, avec les concours de plusieurs de ses anciens confrères du Combat et du Vengeur, une nouvelle feuille destinée à devenir l'organe des opinions sociales, mais il n'a pu donner suite à ce projet faute d'autorisation. — Des perquisitions opérées au domicile de l'inculpé, par M. Bérillon, commissaire de police du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, ont amené la saisie de divers documents et lettres dont quelques-unes paraissent établir les relations de M. Delimal avec des membres de la Commune. — Il a été écroué au dépôt et déferé à l'autorité militaire.

M. Delimal a trente-huit ans.

Nous avons reçu de M. Bourdon, avocat à Lille, communication d'une lettre qu'il a adressée à M. de Ségur, rapporteur de la commission des marchés. L'abondance des matières nous a empêché de publier plus tôt ce long document, que nous insérerons demain.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 6 décembre courant, M. Henri-Charles-Armand Dorchie, ex-principal clerc de M. Danel, notaire à Lille, a été nommé notaire à la résidence de Templeuve, en remplacement de M. Bonmart, démissionnaire en sa faveur et il a prêté serment devant le Tribunal civil de Lille, à l'audience de ce jour.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 29 novembre 1873, M. Victor-Désiré Dasplanques, clerc de notaire à Armentières, a été nommé commissaire-priseur à la résidence d'Armentières, en remplacement de M. Quintrel, démissionnaire en sa faveur, et il a prêté serment en cette qualité, à l'audience du Tribunal civil de Lille du 13 décembre courant.

Voici, d'après un de nos confrères, la liste complète des blessés de l'accident de Loos:

M. Parsy, fabricant de sucre, à Annœullin, les jambes fracturées; M. Lorrain, ancien commissaire-priseur,

propriétaire à Roubaix, la cuisse droite fracturée; Mme Bondues, de la commune de Don, assez grièvement blessée au côté et à la gorge; Mme Rousseau, demeurant aussi à Don, plusieurs contusions assez graves; le brigadier de gendarmerie d'Haubourdin, plusieurs contusions; ainsi que trois gendarmes de l'arrondissement de Lille, Coquelet, Cazes et Ruysson.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de M. Lorrain est aussi satisfaisant que possible. Les médecins se montrent très-rassurés.

La représentation donnée par les artistes de la Comédie-Française au bénéfice des typographes lillois a été plus brillante encore que les années précédentes. Salle comble, bravos et rappels, recette inespérée, voilà le bilan de la soirée.

Hier, vers 6 heures du matin, un jeune bacleur de 12 ans, Vermeest Jean, employé chez M. Mazure fils, rue Jacquart, a eu la tête prise entre la partie fixe et la partie mobile d'un métier qu'il était en train de nettoyer. — Le fleur, croyant le nettoyage terminé, mit le métier en marche.

Les jours du jeune Vermeest ne sont pas en danger, mais il porte à la tête des blessures assez graves.

Une enquête a été ouverte aussitôt par M. le commissaire de police du quartier.

Encore une mort subite. Dans la soirée d'hier, le sieur Adolphe Poulain, âgé de 41 ans, ouvrier teinturier rue de Mouveaux, est mort subitement dans l'atelier où il travaillait. M. Dupont, médecin, appelé immédiatement, ne put que constater la mort de Poulain, due à la rupture d'un anévrisme. Ce malheureux était belge; il laisse une femme et 3 enfants.

Ce matin, vers 5 heures 1/4, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une écurie appartenant à M. Jean Lefebvre-Ducatteau, rue St-Antoine, fort Bayard; — les pertes sont évaluées à environ 600 francs.

Le feu a pris naissance dans le grenier au-dessus de l'écurie, où se trouvait une certaine quantité de paille. On ne connaît pas encore les causes de ce commencement d'incendie.

Un incendie éclaté hier à Lille dans l'ancienne distillerie Sommers, occupée actuellement par M. Delacroix fils. On ne sait à quelle cause attribuer cet incendie, qui a commencé par la salle qui contient les éprouvettes aux 3/6. Le matériel est en grande partie détruit ainsi que la marchandise fabriquée ou en cours de fabrication, pouvant s'élever à la quantité de 40 à 45 pièces. Les pertes, assez considérables, ne sont qu'en partie couvertes par les assurances.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux jeunes gens de la ville qui possèdent les premières notions de la langue allemande qu'un cours gratuit de conversation aura lieu chez M. T. Neir, rue du Moulin, le mardi et vendredi de chaque semaine, de 8 heures à 10 heures du soir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1874.

### Cartes de visites.

Lithographie Alfred Reboux, rue Nain, 1, Roubaix.

**OBIT SOLENNEL** Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 15 décembre 1873, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-PHILIPPE SCAMPS, époux de dame ADÈLE LEPERS, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1872, à l'âge de 53 ans.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**OBIT SOLENNEL** Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 16 décembre 1873, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame EUGÈNE SOPHIE LOUISE ROCAZ, épouse de Monsieur JULES CHEVAL, décédée le 16 décembre 1870, à l'âge de 44 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### Faits Divers

— On a publié les détails suivants sur la mort du fils du général Chanzy: il paraît que cet enfant, âgé de 11 ans, en voulant prendre un vase sur une cheminée, est tombé si malheureusement qu'il s'est blessé et qu'il a succombé aux suites de sa blessure.

— Nous recevons du Havre la dépêche suivante en date du 13:

« Le Preston, chargé de cotons, brûlé en ce moment dans le port du Havre. 1,500 balles de coton étaient déchargées sur 3,000. On s'occupe d'éteindre l'incendie.

« Ce navire était arrivé de la Nouvelle-Orléans le 7 courant.

— UN NAUFRAGE. — Une lettre d'un matelot nommé Boulé, de Pécan, adressée à sa famille, sous la date de Nieuw Diep (Hollande), 6 décembre 1873, nous fait connaître les étonnantes détails qui suivent sur la perte de la *Wendroon* qui a sombré